

L'ORIGINE DE NOTRE POPULATION

Les journaux publiaient hier, au sujet de l'origine de certains groupes de la population canadienne, des statistiques officielles qui pr-étaient à équivoque.

Ainsi, presque tous disaient qu'il n'y a au pays que 165,775 personnes d'origine allemande, austro-hongroise ou turque et que de ce nombre, les Austro-Hongrois forment le groupe le plus considérable.

Il y a là évidemment erreur. Il aurait fallu dire, si l'on consulte les statistiques du dernier recensement décennal, (1911), que ces 165,775 personnes sont nées en territoire ennemi. Car il y a au Canada un groupe d'origine allemande considérable, mais dont la plupart sont nés ici même. Ce groupement, au point de vue ethnique, vient immédiatement après les sujets d'origine britannique et française. Voici les chiffres respectifs de chacun de ces groupes, d'après la table VII du dernier recensement annuel :

<i>D'origine britannique</i> (Anglais, Irlandais, Écossais)	3,871,414
<i>D'origine française</i>	2,054,890
<i>D'origine allemande</i>	393,320
<i>D'origine austro-hongroise</i>	129,103

Il convient de noter immédiatement que les Anglo-irlandais-écossais forment à peine la moitié de la population totale du Canada, qui était de 7,206,643 en 1911. Voici quelques chiffres qui font ressortir la fausseté du raisonnement de ceux qui entendent faire du Canada un pays exclusivement unilingue :

<i>Groupe d'origine britannique</i>	3,871,414
<i>Autres nationalités</i>	3,335,229

<i>Majorité d'origine britannique</i>	536,188
---	---------

Si l'on tient compte que, depuis

1911, l'immigration de sujets non-britanniques a été considérable, on peut estimer qu'à l'heure actuelle, c'est tout juste si le groupe anglo-Irlando-écossais a 300,000 ou 400,000 de majorité sur l'ensemble des autres. Et si la politique d'immigration à outrance, pratiquée avant la guerre, reprend et dure quelques années encore, la guerre finie, avec la même intensité, on peut prévoir que, dix ou vingt ans après la guerre, la supériorité numérique de ce groupe sera fortement compromise, sinon disparue.

En dix ans seulement, — de 1901 à 1911, d'après la table XVIII du recensement de 1911, le nombre d'habitants du Canada nés en territoire étranger a passé de 278,449 à 752,732, soit un accroissement de 474,283, — il a presque triplé. Tandis que le groupe d'origine britannique, — population née en Canada de sujets britanniques ou venue du Royaume-Uni ou des possessions britanniques, — augmentait de 26.72 pour cent, pendant cette décade, le groupe d'habitants du Canada nés à l'étranger a augmenté de 170.33 pour cent. Il ne formait en 1901 que 5.18 pour cent de la population totale, il en forme, en 1911, 10.44 pour cent.



Ces statistiques permettent de voir davantage quels problèmes pose ici l'immigration pratiquée sans prévoyance et sans aucun souci de l'avenir.

Il ne saurait être question d'empêcher la migration des étrangers chez nous. Ceux qui préconiseraient des mesures prohibitives en ce sens seraient des utopistes. On ne peut opposer de barrière infranchissable aux migrations, certes, et, le pourrait-on, il n'en résulterait rien de bon pour un pays. Mais autre chose est d'interdire l'immigration et autre chose de la surveiller, de la choisir, en ayant en vue l'intérêt des immigrants et surtout celui du pays où ils veulent entrer.

On devrait le comprendre, dans les milieux autorisés à réglementer l'immigration canadienne. On devrait aussi profiter de l'arrêt momentané du courant migratoire pour remanier notre loi sur ce point, pour en rendre certains dispositifs plus sévères, pour faire en sorte que, la guerre close, il y ait moyen d'opposer ici à certaine immigration douteuse et louche une barrière qui n'existe pas encore, tant nos lois actuelles sont primitives.

Les Etats-Unis, il y a quelques années, en pleine période d'immigration intense, ont jugé bon de modifier leurs lois à ce sujet, de les rendre plus sévères et ils ont confié à une commission le soin de recommander certains amendements à la législation d'alors, — amendements dont un grand nombre ont été adoptés.

Quand on a vu fonctionner, côte-à-côte les deux systèmes d'immigration, — canadienne et américaine, — qu'on en a noté les différences, on reste convaincu que le Canada trouverait grand profit à suivre l'exemple américain et à profiter de l'accalmie actuelle dans le mouvement migratoire, pour mettre au point la machine qui fait le triage des immigrants, admet les uns et rejette les autres.

Aux Etats-Unis comme ici, la question de l'origine des immigrants est vitale. On s'en est aperçu et l'on s'en aperçoit plus que jamais pendant cette guerre-ci. Ici, au pays, on n'y a jamais pensé, les statisticiens seuls s'en sont occupés et leurs compilations gisent dans des livres inconnus de la masse. C'est pourtant une question d'intérêt vital, que celle-là; et si l'on ne s'en occupe pas, il se pourrait que, dans quelque vingt-cinq ans, elle s'imposât à nos hommes politiques d'alors et leur fit saisir l'imprévoyance de nos gouvernants, depuis une trentaine d'années.

Georges PELLETIER.